

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016, modifié, fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Donne délégation de signature à :

Madame Audrey ROUZIES, Professeur des Universités, Directrice de l'école doctorale TSM

à l'effet de signer en son nom, dans le cadre de flux dématérialisés mis en ligne à travers le progiciel ADUM, pour l'école doctorale TSM :

- les validations relatives au processus d'inscription des doctorant(e)s primo-entrants,
- les validations relatives au processus de ré-inscription des doctorant(e)s,
- les validations relatives aux demandes d'inscriptions dérogatoires des doctorant(e) inscrits au-delà de la 3^e année,
- les validations relatives au processus de soutenance de thèse des doctorant(e)s (choix des rapporteurs, composition du jury...)

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

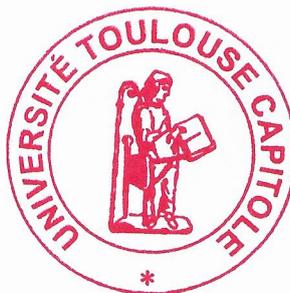
Il est mis fin à la délégation de signature consentie à Madame Marion FORTIN en date du 1^{er} septembre 2021.

Fait à Toulouse, le 15 avril 2025

La déléguée,



Audrey ROUZIES



Le Président,



Hugues KENFACK